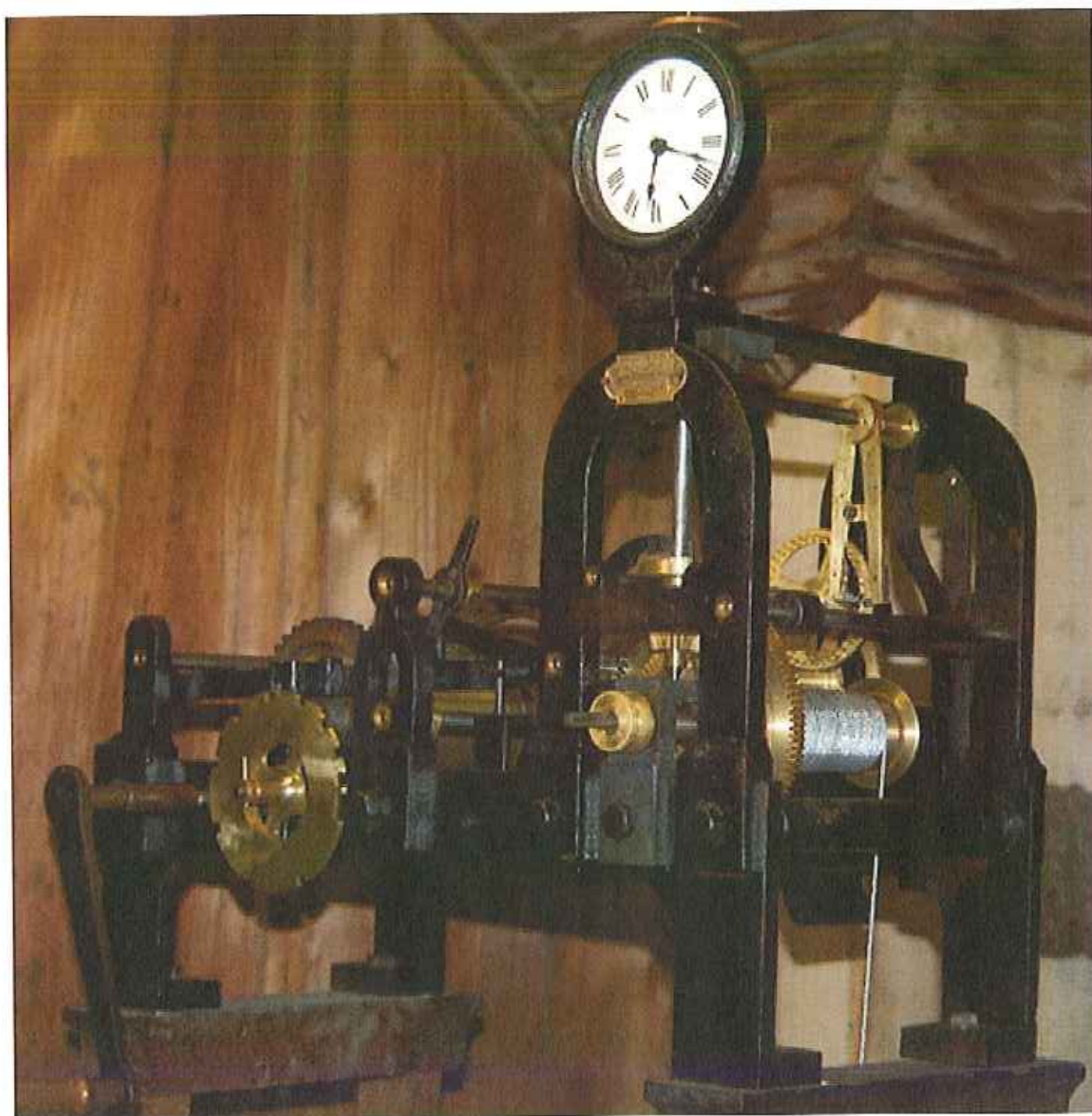




Regard Béthemontois



Mairie de
Béthémont-la-Forêt
Rue de Montuboiss
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

Page 3	L'EDITORIAL
Page 4 & 5	VIE LOCALE • Horaires de la Mairie • Bientôt les vacances • Rentrée scolaire 2010 - 2011 • Recensement • Autorisation de sortie de territoire • Point sur le dossier de l'assainissement • Les subventions Départementales
Page 6	AGENDA • Calendrier de collectes des déchets • Travaux de printemps • Feu de la St Jean • Exposition de peintures • Les lundis-chantants
Page 7 & 8	VIE LOCALE • L'heure c'est l'heure • Règles de stationnement ! • Attention au feu ! • L'harmonie Intercommunale
Pages 9	COMMUNAUTE DE COMMUNES
Page 10 & 11	VIE LOCALE • Information sur la vie du Conseil Municipal
Page 12, 13, 14 & 15	BUDGET 2010
Page 16, 17, 18 & 19	PLAN LOCAL D'URBANISME
Page 20	LES ACTIVITES DU CCAS • Saveurs et traditions
Page 21	VIE LOCALE • Commémoration de la fin de la guerre d'Afrique du Nord • Journées récréatives des Aînés • Devenez animateur en passant votre BAI'A
Pages 22 & 23	INFO PRATIQUE • Documents à conserver
Page 24	LA PETITE PAGE VERTE

Photographie de la couverture :
L'horloge de la Mairie

Rédaction, photos et impression réalisées
par l'équipe Municipale
Responsable Christèle BRUNETTI

L'Editorial



Il aura fallu l'éruption du volcan Islandais au nom imprononçable « Eyjafjallajökull » avec son nuage de particules éjectées dans la haute atmosphère pour redécouvrir le calme de notre campagne. Cette actualité doit nous rappeler que nous devons rester vigilants sur la développement des activités aéroportuaires, si nous souhaitons préserver notre cadre de vie.

Alors que l'année 2010 a commencé par un froid rigoureux, la prudence était de mise ! Prudence sur les routes... Mais prudence tout court, à tous les niveaux y compris dans la gestion budgétaire de notre village.

Cette prudence est due à la réforme de la taxe professionnelle, même si celle-ci n'a pas un impact important sur notre budget, mais aussi surtout prudence par rapport aux nouvelles règles que le Conseil Général a fixé dans le cadre de l'attribution des subventions départementales aux communes.

Le budget 2010 de la commune a été voté par le Conseil Municipal le 25 mars dernier. Il va permettre de lancer les investissements sur lesquels la Municipalité s'était engagée, et notamment les travaux de rénovation de la voirie communale, la poursuite des études concernant l'assainissement mais aussi l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs cette année sera consacrée à établir un programme pluriannuel de travaux de voirie, d'entretien des bâtiments publics qui sera notre fil conducteur jusqu'à la fin de notre mandat.

Je vous invite entre autre à lire les précisions qui sont données dans ce Regard Béthémontois sur le budget primitif 2010.

L'autre grand dossier que votre municipalité a entrepris est la réalisation du Plan Local d'Urbanisme. Nous avons fini la première phase qui a consisté à la réalisation d'un diagnostic de notre village en examinant attentivement l'environnement naturel et urbain de notre commune ainsi que le volet socio-démographique.

Cette première phase va maintenant nous permettre d'élaborer avec vous, un projet pour un développement de notre village, tout en respectant son environnement !

Le Maire,

Didier DAGONET



VIE LOCALE

Vous avez seize ans, c'est l'âge du recensement

Tous les jeunes Français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie. Cette démarche obligatoire facilite l'inscription sur les listes électorales mais permet surtout d'effectuer sa journée d'appel et de préparation à la défense exigée lors des concours ou examens d'Etat (baccalauréat, permis de conduire...). Pour vous faire recenser, présentez-vous à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

Autorisation de sortie de territoire

Les demandes d'autorisation de sortie du territoire s'effectuent en Mairie, aux heures d'ouverture au public, sur présentation :

- Du livret de famille des parents.
- De la carte nationale d'identité, en cours de validation, de l'enfant.
- La carte nationale d'identité de l'un des parents.
- Une attestation de l'autre parent autorisant son enfant à sortir du territoire.
- Un justificatif de domicile.

Rentrée scolaire 2010-2011



Les inscriptions scolaires pour l'année 2010-2011 sont ouvertes : elles concernent les enfants nés en 2007 entrant en petite section maternelle et les nouveaux arrivants.

Les premières démarches se font à la Mairie de Béthemont-la-Fôret : munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

Bientôt les vacances

Pensez au renouvellement de votre passeport. Si vous devez refaire votre passeport ou votre carte nationale d'identité pour voyager à l'étranger, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et d'effectuer dès aujourd'hui vos démarches administratives. Les démarches pour obtenir une carte nationale d'identité sont à effectuer en Mairie de Béthemont-la-Forêt. Nous vous rappelons que la mairie de Béthemont-la-Forêt ne délivre plus les passeports, vous devez vous rendre dans une commune équipée du matériel pour la délivrance des passeports biométriques. Les Mairies de Taverny et l'Isle Adam sont dans la mesure de vous délivrer votre passeport, il est préférable de les contacter pour prendre un rendez-vous.

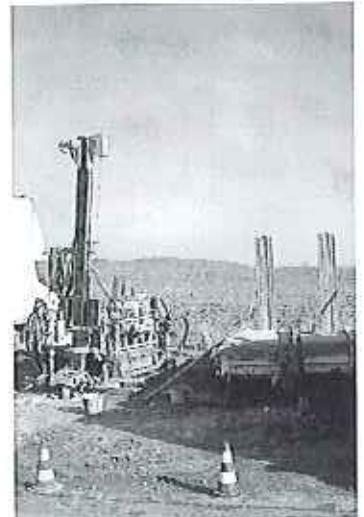
Le temps pour réaliser ces documents est de trois à quatre semaines.

Point sur le dossier de l'assainissement

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent Regard Béthemontois, en partenariat avec la commune de Chauvry nous avons missionné un bureau d'études pour réaliser des sondages de sol.

Ces travaux se sont déroulés pendant le mois de février sur le territoire de la commune de Chauvry le long de la route communal qui relie la RD 44 à la RD 9 sur des parcelles de terrains situées entre la RD 44 et la Francilienne.

A l'issue de ces sondages, le bureau d'études nous a présenté ses conclusions concernant la capacité de ces terrains à accueillir une station d'épuration pour nos deux communes. Ces sondages font apparaître que les couches géologiques dans lesquelles nous pourrions infiltrer les eaux usées après traitement sont peu profondes et ne sont pas en contact avec les nappes dans lesquelles sont captées les eaux potables sur le territoire de la commune de Baillet en France. Par contre, ces sondages ont fait ressortir que ces couches sont faiblement perméables, ce qui a pour conséquence d'augmenter considérablement les surfaces nécessaires pour infiltrer les eaux après traitement. Aussi afin de compléter ces premiers sondages, nous allons procéder avant l'été à de nouvelles études de perméabilité de ces sols. C'est à l'issue de ces deux études de sol que nos partenaires que sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Général du Val d'Oise prendront une décision sur la poursuite des investigations pour réaliser une station d'épuration pour nos deux communes.



Nouvelles règles au Conseil Général pour l'attribution des subventions !!!

Le 15 janvier dernier le Conseil Général du Val d'Oise a adopté la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'investissement pour les communes et les regroupements de communes du Département, tout en supprimant les anciens dispositifs.

Ce nouveau dispositif appelé contractualisation engage les collectivités avec le Département sur un programme bien défini pour une durée de 4 années avec une possibilité de prolonger ce contrat 2 années supplémentaires.

Le montant attribué aux communes rurales est de 59,38 €uros par habitant et par année. Ce soutien est majoré par une bonification allant de 0 à 40% calculé et déterminé par 6 critères qui sont : Le potentiel fiscal rapporté à la population. L'effort fiscal demandé aux contribuables de la commune. Le revenu moyen déclaré par habitant. La proportion de logements sociaux dans la commune. La proportion de jeunes de moins de 25 ans dans la commune. Le taux de réalisation de l'objectif 2005-2007 de la loi SRU.

Avec ce nouveau mode de calcul notre commune fait parti des 33 villes du département qui n'ont pas obtenu de bonification sur les 185 communes que compte notre département. Nous sommes l'un des rares villages de moins de 500 habitants à ne pas être éligible à une bonification. Le Département considère que notre commune est riche et nous ne pouvons que regretter que dans ce mode de calcul, il n'a pas été pris en compte la longueur de voirie communal à entretenir par rapport au nombre d'habitants.

Par ailleurs les engagements antérieurs pris par le département sont remis en cause. Les subventions que nous avons obtenu en 2008 et 2009 et que nous n'avons pas soldé à la fin de l'année 2009 iront en déduction de la somme allouée pour notre commune.

Enfin les projets d'investissement des communautés de communes seront financés sur l'enveloppe des communes, une part de 20% de notre enveloppe leur est réservée. Aussi la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a souhaité qu'aucun prélèvement ne soit opéré sur les enveloppes des communes et en a délibéré en ce sens lors de son dernier conseil communautaire.

Sachez que vos élus se sont mobilisés pour faire entendre la cause de notre village auprès des élus du Conseil Général, pour que nous puissions entreprendre des travaux d'investissement si nécessaires à notre village.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h, et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 19 mai, 16 juin, 21 juillet.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 27 avril, le 11 et 25 mai, 8 et 22 juin et le 13 et 27 juillet

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.
Du 1 mars au 31 octobre 9h30/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h30/18h, les dimanches de 10h/16h.
- Champagne-sur-Oise vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.
Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h/18h, les dimanches de 10h/16h.

Travaux de printemps

Le samedi 22 mai 2010 prochain la Mairie et des Béthemontois bénévoles organisent une



matinée Travail Utile à Béthemont. Lors de cette journée, il est prévu de nettoyer les abords de notre village et de le fleurir.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette action de mise en valeur de notre patrimoine communal, venez nous rejoindre à partir de 9h00 à la Mairie.

En fin de matinée une petite collation sera offerte par la Municipalité aux participants.

Feu de la Saint Jean

La municipalité de Béthemont-la-Forêt organise le samedi 26 juin 2010 à partir de 21h00 le feu de la Saint Jean sur le terrain communal, une soirée de rencontre autour d'un brasier pour tous les Béthemontois.

A l'occasion de cette manifestation il sera organisé un concours de pâtisseries. De nombreux lots attendent nos pâtissières et pâtissiers. Nous clôturerons cette soirée par un petit feu d'artifice.

Exposition de peintures

Du 19 juin au 27 juin 2010, le Centre Communal d'Action Sociale organisera dans la salle du Conseil Municipal la deuxième exposition de peintures en présentant les œuvres de deux artistes de notre village Mesdames DUPARCQ et ROUE.

Venez nombreux admirer les œuvres de ces deux artistes.



Les lundis-chantants

Lundi 7 juin, à 20h45, LES LUNDIS-CHANTANTS à l'église de Béthemont-la-Forêt. Ne manquez pas l'atelier choral itinérant de la Vallée de Chauvry proposé par *Les chemins de la musique* et animé par Emmanuelle Gal (chanteuse et chef de chœur). Il est destiné à tous ceux qui aiment mêler leur voix à celle des autres ou veulent s'essayer à la pratique du chant choral, le temps d'une soirée ! Entrée libre et gratuite.

L'heure c'est l'heure



Depuis plus de vingt ans, le temps s'était figé à l'horloge publique de la Mairie. Mais depuis le 16 avril dernier celle-ci donne à nouveau l'heure. Dans le Regard Béthemontois de juin 2009 nous vous avions indiqué notre souhait de remettre en état l'horloge de la Mairie. Aussi après l'obtention des subventions, nous avons dès l'automne 2009 recherché un horloger capable de restaurer ce mécanisme. Après de nombreuses heures de travail, cet artisan a

remis en marche ce système. Seul le carillon est encore muet dans l'attente d'une remise en état d'une pièce qui viendra égrener par la suite les heures de notre village. Mais que ce rassure les voisins proche de la Mairie celui-ci ne sera mis en marche qu'occasionnellement en journée. Cette restauration nous a permis de remettre en état les cloisons en bois de la pièce qui abrite le mécanisme de l'horloge, ainsi que le sol. L'ensemble de ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% par le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine, le coût restant à la charge de la commune est de 1 284.00 Euros

Le mécanisme de l'horloge et cadran ont retrouvé leur éclat d'antan grâce au travail de Monsieur Sarah KRAUSZ horloger, à qui je réitère mes remerciements.



Règles de stationnement !

Comme tout le monde a pu le constater nos voiries sont étroites ainsi que nos trottoirs. Aussi il est nécessaire que l'ensemble des Béthemontois fassent preuve de civisme et de bon sens pour que piétons et véhicules cohabitent en bonne intelligence.

Tout d'abord, nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner devant la Mairie pendant les périodes scolaires de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00 pour permettre au car scolaire de prendre et déposer les enfants en toute sécurité. Par ailleurs pour compléter ce dispositif, la voie qui mène à l'école est fermée à la circulation pendant les périodes de rentrée et de sortie de l'école du matin et du soir.

Il est rappelé que le stationnement des véhicules n'est pas autorisé sur les trottoirs, afin de ne pas gêner la circulation des piétons en toute sécurité sur les trottoirs.

Enfin il est de bon sens de ne pas stationner à l'intersection de deux voies et plus particulièrement à l'angle de la rue de la Vieille France et de la ruelle du Pressoir, pour ne pas masquer la visibilité et permettre aux véhicules qui collectent les déchets ménagers d'emprunter cette ruelle.



VIE LOCALE

Attention au feu !



Nous rappelons aux Béthemontois que par arrêté Préfectoral, les feux sont interdits sur l'ensemble du territoire du département. Toutefois en cas de nécessité absolue et par civisme envers le voisinage il y a lieu de tenir compte de quelques conseils :

- Vérifier la force et la direction du vent.
- Ne brûler uniquement que des végétaux.
- Eviter de laisser se consumer le feu lentement, ce qui provoque une fumée acre pouvant provoquer une gêne respiratoire chez certaines personnes.

Ne pas oublier que l'entreprise qui procède à l'enlèvement des ordures ménagères se charge de nous débarrasser des déchets verts de petite taille (tonte des gazon, taille de rosiers) si ils sont placés dans la grande poubelle ou dans des sacs.

Quand aux déchetteries de Viarmes et de Champagne-sur-Oise, elles sont toujours à votre disposition. Vous pouvez consulter les horaires d'ouvertures dans la page agenda de cette revue.

Un effort de chacun, apporte le bien être de tous !

L'Harmonie Intercommunale



Notre ensemble musical recrute... !

En 2006, nous avons relevé le défi de créer une Harmonie dans le cadre de

l'Intercommunalité de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

C'est aujourd'hui une réalité puisque nous sommes près de 30 musiciens à nous retrouver chaque semaine pour le merveilleux moment de détente qu'est une répétition !

Nous pouvons faire mieux encore avec votre candidature à notre groupe musical... !

Ouvert à tous les musiciens

- * débutants et confirmés
(flûtes, clarinettes, hautbois, saxophones, trompettes, bugles, cornets, trombones, tubas, contrebasses, batteries, percussions, soubassophone, etc...)

Il est demandé

- * une énorme richesse associative
- * une régularité de présence
- * un état d'esprit de qualité

Répétitions

- * le mardi de 20h00 à 22h00
- * L'espace Michel PONIATOWSKI
1, rue Pierre Trévert
95290 - L'Isle-Adam

Renseignements

- * Jean-Claude CHOPIN
- * 06 62 11 20 95

Certains instruments peuvent être prêtés

Un groupe autant enthousiaste que sympathique vous attend... !

N'hésitez pas à nous contacter

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthémont-la-Forêt, Champagne-sur-Oise, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26 mars 2010

1. Subvention à l'harmonie intercommunale

Le Conseil Communautaire a accordé à l'harmonie intercommunale une subvention de 7 000.00 €, afin de répondre aux frais de participation et d'équipement nécessaires à son activité.

2. Fonds de concours voirie 2010

Le fond de concours voirie sera accordé à hauteur de 20% du montant H.T des travaux avec un minimum de 5 000.00 € accordé pour les communes de Béthémont-la-Forêt et de Chauvry et de 10 000.00 € pour la commune de Villiers Adam. Cette subvention sera accordée aux communes qui en feront la demande, elle est destinée à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

3. Vote des taux d'imposition 2010

Vu le débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de fixer, pour l'exercice 2010 le taux de chacun des impôts direct, comme suit : Taxe d'habitation 0.360 ; Taxe sur le foncier bâti 0.387 ; Taxe sur le foncier non bâti 1.562 ; Contribution foncière des entreprises 0.446 Le produit attendu est estimé à 339 651 €

4. Vote des taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2010

Il est proposé de fixer, pour l'exercice 2010 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2010 pour la commune de Béthémont-la-Forêt. Le taux est fixé à 9.80

5. Vote du budget primitif 2010

Le budget prévisionnel 2010, est adopté à l'unanimité en équilibre des recettes et des dépenses. En investissement à hauteur de 48 463.00 €, en fonctionnement à hauteur de 3 935 714.00 €

6. Demande de subvention au titre de la DGE 2010

La Communauté de Communes sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement pour financer le projet de la vidéo protection dont le coût des travaux a été estimé à 433 000.00 € H.T. La subvention attendue est de 25 % du montant H.T des travaux.

7. Renoncement à la contractualisation départementale en matière d'aide à l'investissement

Le Conseil Communautaire a décidé, de renoncer à demander au Conseil Général une subvention dans le cadre des contrats départementaux, afin de ne pas prélever une part des enveloppes communales.

8. Manager de ville, demande de subvention

Le Conseil Communautaire a décidé de solliciter l'aide de l'état à travers le dispositif FISAC et celle du Conseil Général pour le financement d'un manager de ville pour la deuxième année.

VIE LOCALE

Informations sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2010

9 élus étaient présents, 1 absent

1 – REMPLACEMENT DE MADAME ROSELIER AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Suite à la démission de Madame Nathalie ROSELIER, il est nécessaire de nommer des élus pour remplacer Madame Nathalie ROSELIER dans les Commissions et Syndicats.

POUR LES SYNDICATS : S.I.R.E.S Monsieur Gérard WAGENTRUTZ devient Titulaire, Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Suppléant. **Etablissement Public Foncier du Val d'Oise** Monsieur Patrice GLANDIERES, **S.M.D.E.G.T.V.O**, Monsieur Bertrand VERGNAUD, **S.I.G.E.I.F.** : Monsieur Claude POUILLART, **Mission Locale** Monsieur Didier DAGONET devient Titulaire, Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'approuver les nouvelles nominations aux différents syndicats

2 – REMPLACEMENT DE MADAME ROSELIER AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

C.C.A.S. Monsieur Gérard WAGENTRUTZ ; **Commission des Finances** Madame Christelle BRUNETTI ; **Commission Travaux** Monsieur Jacques CORMERY ; **Commission Fêtes et Cérémonies** Monsieur Bertrand VERGNAUD ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide, d'approuver les nouvelles nominations aux différentes commissions

3 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU C.N.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, de nommer : Pour le Collège élu Monsieur Didier DAGONET
Pour le Collège agent Madame Sandrine ROUECHE

4 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L' A.S.I.M.P.A.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de nommer : Monsieur Claude POUILLART

5 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire précise la commune pourra obtenir 20 % de la Communauté de Communes et Monsieur le Maire a pu obtenir 10 000.00 € du Député Jean BARDET sur son enveloppe parlementaire. Les travaux seront faits Rue des Petits Pavés et Rue de la Croix Frileuse pour un montant de 46 850.00 € H.T. moins les subventions il restera à la charge de la Commune 27 500.00 €. Concernant les travaux de la rue de la Croix Frileuse Monsieur CORMERY souhaiterait qu'ils se fassent jusqu'au 6 de la même rue. Monsieur WAGENTRUTZ répond que dans le but de limiter les dépenses sur des travaux où les taux de subventions ne sont pas favorables pour notre commune il a été proposé de reprendre la partie abîmée de la rue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention, Monsieur CORMERY, décide d'approuver le dossier de demande de subvention.

6 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION DU P.L.U.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une demande de subvention auprès du Conseil Général. Monsieur le maire rappelle que le coût pour réaliser l'élaboration du P.L.U est de 21 045.00 €. Le Conseil Général peut accorder à notre commune une subvention de 5 401.00 €. Reste à la charge de la Commune 15 644.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le dossier de demande de subvention.

Informations sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2010

8 élus étaient présents, 2 absents

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 & DU COMPTE DE Gestion 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES pour qu'il présente le Compte Administratif 2009 de la commune de Béthemont-la-Forêt qui fait apparaître un excédent global de **250 598.47 €**, composé d'un excédent de fonctionnement de **239 779.91 €** et d'un excédent d'investissement de **10 818.56 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les comptes de gestion et administratif 2009.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire explique que les excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la clôture de l'exercice 2009 doivent être réaffectés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES qui donne lecture des propositions établies pour le budget 2010. Les dépenses et les recettes sont équilibrées en section de fonctionnement (499 185 Euros) et en section d'investissement (334 456 euros). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le budget primitif 2010.

5 – VOTE DES TAXES

Monsieur GLANDIERES indique compte tenu du contexte financier que notre pays traverse et des finances de notre commune, il est proposé de fixer le coefficient de variation proportionnelle des taux 1 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le taux des taxes pour l'année 2010.

6 – DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS, POUR LA CONTRACTUALISATION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux dispositifs en matière de subventions mise en place par le Conseil Général du Val d'Oise, et plus particulièrement dans le cadre de la contractualisation les possibilités à la Communauté de Communes ainsi qu'aux Syndicats auquel nous adhérons de percevoir 20 % de l'enveloppe allouée à notre commune par le Conseil Général cette enveloppe est de 25 830.10 € par an. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts va prendre la décision de renoncer aux 20 % que la Communauté de Communes pourrait nous demander soit 5 166.02 € et demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

7- QUESTIONS DIVERSES

Lors des questions diverses les points suivants ont été abordés :

Problème de ramassage des O.M. Plusieurs communes se plaignent de la nouvelle société (SEPUR) en charge du ramassage des déchets missionnée par le Syndicat TRI-OR, en effet les passages sont sans horaires précis et mal fait. Les élus représentants la commune au syndicat TRI-OR sont chargés de faire remonter l'information.

Il a été évoqué la possibilité de mettre les déchets verts sur le terrain communal, comme cela se faisait il y a quelques années car la déchetterie est loin et brûler les herbes dans les jardins se révèle gênant. Monsieur le Maire répond qu'il est hors de question de ré ouvrir le terrain communal car il y a un risque d'incendie des déchets verts entreposés à proximité du centre équestre d'autre part il y a un problème de transport et de coût pour l'évacuation des déchets en déchetterie. Pour le brûlage des déchets verts Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un arrêté préfectoral qui interdit cette pratique.

Budget 2010

Lors de la séance du 25 mars, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2010. Préalablement le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2009 ont également été approuvés et votés.

Ainsi, au tire de l'année 2009, le compte de résultat de la section fonctionnement a fait apparaître un gain net de + 52 383 € et la section investissement un gain net de + 53 628 €.

Concernant le budget 2010 de la commune, dont vous trouverez les grandes lignes ci-après, nous vous rappelons que celui-ci est divisé en deux :

1. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer les dépenses courantes et récurrentes de la commune (frais de personnel, frais généraux- électricité, chauffage, scolaire, fournitures, entretien courant...).
Ce dernier est financé par les Impôts et taxes collectés d'une part, et par les dotations de l'Etat d'autre part.
2. Le budget d'investissement qui prend en compte les dépenses à plus long terme est lui, financé en parti par des demandes de subvention auprès des collectivités (département, région,...) et le solde par la commune (excédent accumulé de trésorerie ou emprunt).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2009		2010 BUDGET PRIMITIF
	BUDGET BP+BS	REALISE	
DEPENSES en €			
Charges courantes	112 600	112 335	124 782
Charges de personnel	98 040	94 278	97 000
Charges financières	1 000	373	500
Autres charges de gestion courante	77 726	62 140	66 634
Dépenses imprévues Charges exceptionnelles	30 000		30 000
TOTAL dépenses de fonctionnement	319 366	269 126	318 916
Virement à la section d'investissement	161 212		180 269
TOTAL DEPENSES	480 578	269 126	499 185



	2009		2010 BUDGET PRIMITIF
	BUDGET BP+BS	REALISE	
RECETTES en €			
Impôts et Taxes	166 300	166 893	166 800
Taxes additionnelles droits de mutation	20 000	40 806	20 000
Autres attributions et dotations forfaitaires	72 048	73 460	69 500
Produits divers	34 803	40 318	39 140
Produits financiers	30	32	30
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	293 181	321 509	295 470
Excédents antérieurs reportés	187 397	187 397	203 715
TOTAL RECETTES	480 578	508 906	499 185

Budget 2010



	REALISE 2009	BUDGET 2010
TOTAL DEPENSES	- 269 126	- 318 916
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	321 509	295 470
Excédents antérieurs reportés	187 397	203 715
Affectation au budget d'investissements	- 36 065	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT cumule	203 715	180 269

Cet excédent de fonctionnement cumulé constitue un fonds de roulement qui est imputé en budget d'investissement pour les financer.

Les dépenses de fonctionnement budgétées pour 2010 s'élèvent à 318 916 Euros, dont 30 000 Euros à titre de réserve.

Cette augmentation, par rapport aux dépenses réalisées en 2009, provient essentiellement d'une augmentation des budgets alloués à l'entretien courant de la commune (dont la réfection d'enrobée de la voirie très abîmée par l'hiver...) destinés à améliorer l'environnement de notre commune. Hors réserve, les dépenses de fonctionnement (289 k€) sont couvertes par les recettes à venir (295 k€, voir ci-après)

Les recettes de fonctionnement estimées à 295 470 Euros, en léger retrait par rapport à 2009, sont avant tout la résultante d'une approche prudente de notre part dans l'estimation des recettes et particulièrement pour celles relatives aux taxes additionnelles sur les droits de mutation qui ne sont pas connues au moment de l'élaboration budgétaire.

En ce qui concerne les quatre taxes, le Conseil Municipal a voté une augmentation très modérée des taux (+ 1 %), ce qui permet de couvrir l'inflation. Cette augmentation apportera un produit supplémentaire de 1 600 Euros. Ces taux, comparés aux taux moyens nationaux et départementaux restent modérés.

	Voté pour 2010 Béthémont	Moyennes 2009		Produit pour la commune
		National	Départemental	
Taxe d'habitation	10,23%	14,97%	15,41%	80 981 €
Taxe foncière (bâti)	16,00%	19,32%	19,67%	70 854 €
Taxe foncière (non bâti)	109,50%	45,50%	59,67%	7 452 €
Taxe professionnelle	5,42%	16,13%	NC	5 149 €



Budget 2010

BUDGET D'INVESTISSEMENT

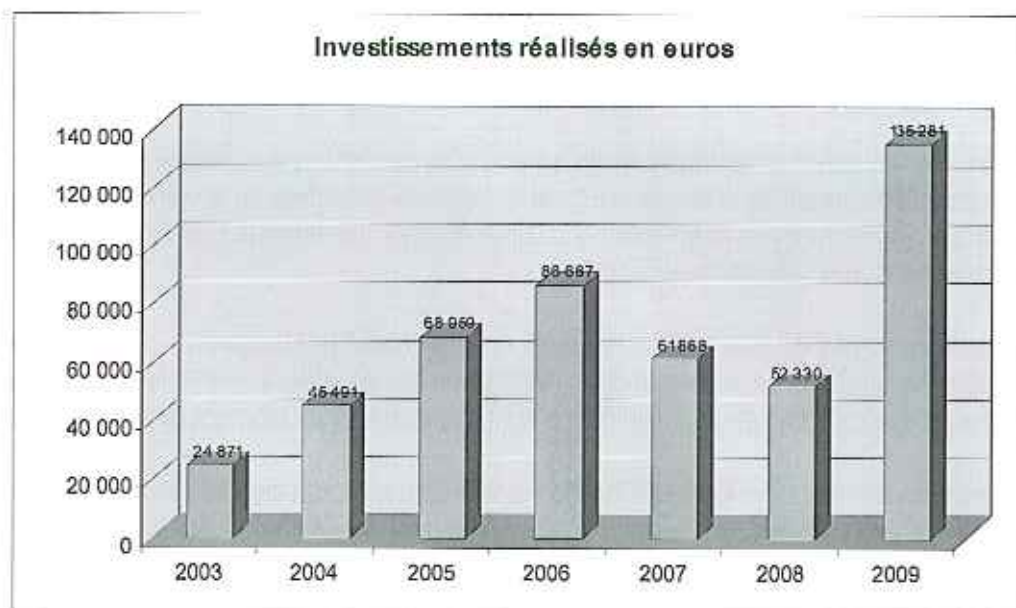
UN PEU D'HISTORIQUE

Ci-dessous, l'évolution des investissements réalisés par la commune au titre de ces dernières années.

Pour rappel, le budget d'investissement de l'exercice précédent était (hors remboursement d'emprunt et réserve pour travaux futurs) de 245 420 €.

Il a été dépensé 135 281 €, ceci expliquant pourquoi vous trouverez dans les projets 2010 des projets 2009 non réalisés.

A noter que tous les investissements réalisés au cours de ces dernières années ont été financés par les excédents de fonctionnement capitalisés, les remboursements de TVA, les subventions et le recours à l'emprunt, en rappelant que la commune n'est pratiquement pas endettée : le seul emprunt restant s'élève à 21 000 €uros.



REALISATION INVESTISSEMENTS 2009

Les principales actions d'investissement 2009 ont porté sur :

- La réfection complète de la ruelle du pressoir,
- La stabilisation du ru en bas de la ruelle du pressoir,
- L'achat d'un engin motorisé polyvalent + saleuse,
- L'achat d'un abri de jardin,
- La réfection du sol de la classe primaire,
- La réfection du mur de l'école,
- L'achat de mobilier divers pour la salle de bibliothèque,
- Des honoraires pour la réalisation d'un contrat rural et le démarrage du nouveau PLU (plan local d'urbanisme).



Les travaux de la réfection d'une partie des trottoirs et de la chaussée de la rue de Montubois ont été commencés fin 2009, mais terminés et facturés sur l'exercice 2010.

Budget 2010

BUDGET INVESTISSEMENTS 2010

Grâce aux capacités d'autofinancement de notre commune, nous avons voté un budget global d'investissement (hors subvention) de 334 456 €uros qui se décompose en grande masse de la façon suivante :

- > 3 350 € au titre de remboursement d'emprunt
- > 211 189 € au titre d'actions d'investissements 2010
- > 119 917 € au titre de réserves pour travaux futurs

Seules, les deux premières lignes seront engagées au titre de cet exercice.

Les actions d'investissements 2010 dont vous trouverez le détail ci-dessous seront financées à hauteur de 86 168 €uros par des subventions et 21 135 €uros par des remboursements de TVA.

Le coût net pour la commune, à savoir 107 236 €uros, sera financé par les excédents de fonctionnement accumulés.

1 - Travaux d'amélioration de la voirie :

- => Réfection d'une partie des trottoirs et de la chaussée de la rue de Montubois (engagement 2009)
- => Réfection d'une partie de la chaussée rue de la Croix frileuse,
- => Réfection d'une partie de la chaussée rue des Petits pavés,

2- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal :

- => Finalisation réfection lavoir (budget 2009)
- => Réparation horloge de la mairie (budget 2009)
- => Acquisition porte pour local technique
- => Mobilier urbain

3- Amélioration des moyens pour le travail du personnel communal :

- => Mobilier mairie dont ordinateur

4- Honoraires / études :

- => Honoraires études pour phase finale dossier assainissement
- => Honoraires 2^{ème} tranche pour mise en place PLU (nouveau plan local d'urbanisation)
- => Honoraires pour étude enfouissement des lignes
- => Honoraires pour étude raquette retournement bas ruelle du pressoir

5 - Divers :

- => Achats décorations et divers matériels (budget 2009).

PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR.....

- **Continuation des travaux relatifs à l'embellissement du village.**

Cette année sera consacrée à diverses études pour d'une part étudier un plan d'enfouissement des lignes aériennes progressif au sein de la commune, avec réfection des trottoirs et d'autre part dans le cadre d'un contrat rural évaluer des aménagements au sein de certains endroits de la commune (création sentier pédestre,...).

- **Travaux liés à l'assainissement.**

Nous devrions et espérons au cours de cette année voir se dessiner une solution officielle à la mise en place d'un assainissement dans notre commune après de très nombreuses années consacrées aux études de faisabilité.

- **Mise en place d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).**

Plan Local d'Urbanisme de Béthemont-la-Forêt

Les études pour l'élaboration du PLU se poursuivent. Nous souhaitons partager avec vous les résultats de la première partie du diagnostic : Portrait socio-démographique de la commune. Les éléments présentés dans cette partie sont très importants pour définir le projet communal puisqu'ils permettent de déterminer les besoins de la commune (équipements, logements...) en fonction de l'évolution de la population. La seconde partie du diagnostic (Environnement naturel et urbain) vous sera présentée dans la prochaine lettre d'information.

Démographie communale

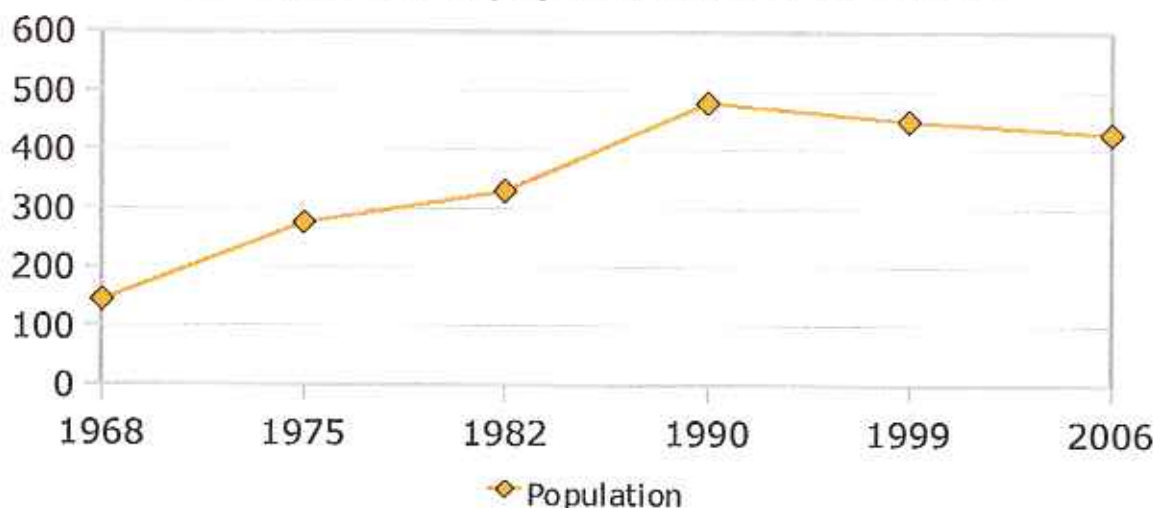
Évolution de la population

La population communale est de 428 habitants en 2006, soit trois fois plus qu'en 1968. Cette population est toutefois en baisse depuis 1990 (perte de 52 habitants). La dynamique communale est comparable à celle du canton.

C'est essentiellement l'accueil de nouveaux habitants qui alimente l'augmentation de la population.

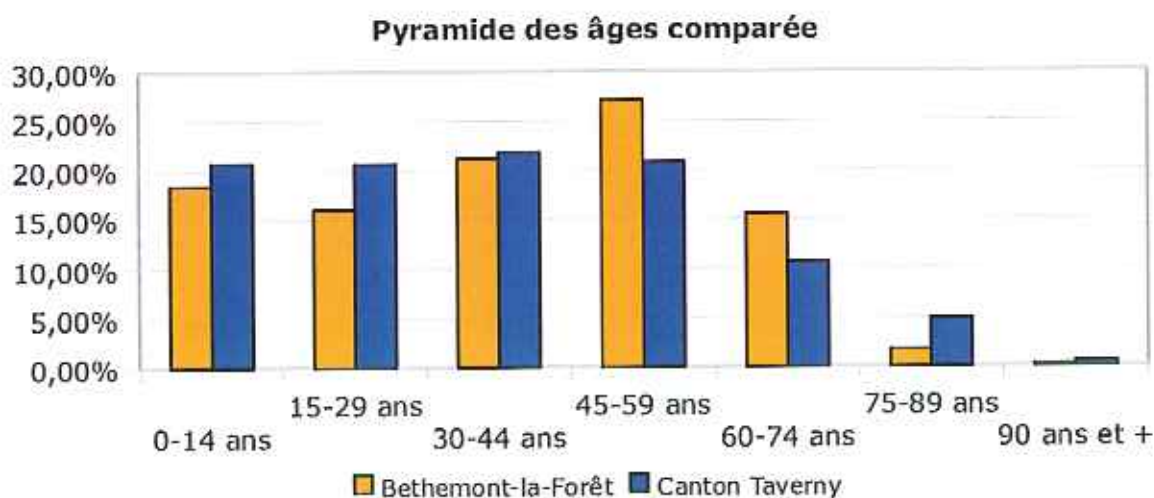


Evolution de la population de la commune



Composition de la population

La population de la commune est sensiblement moins jeune que celle du canton. La commune compte moins de 0 à 29 ans et plus de 45 à 74 ans. Il y a moins de 74 ans et + sur la commune du fait de l'absence de structure d'accueil. L'évolution entre 1999 et 2006 tend à accentuer cette tendance.



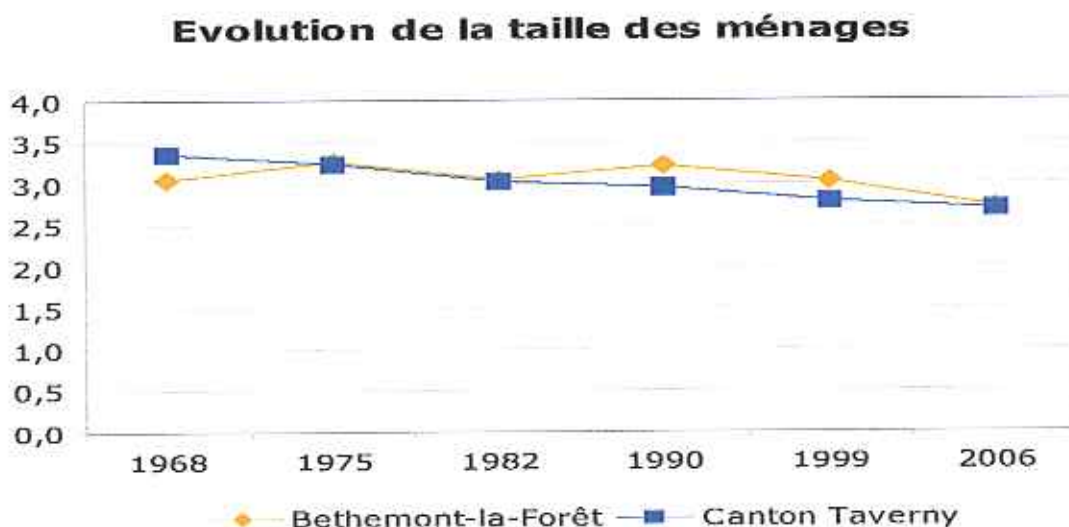
Logement

L'évolution du nombre de résidences principales est liée à 2 facteurs :

- l'évolution du nombre d'habitants (cf. ci-dessus)
- l'évolution du nombre de personnes par ménage (les habitants d'un même logement).

Évolution de la taille des ménages

La taille des ménages passe de 3,3 à 2,7 personnes en moyenne entre 1975 et 2006.



Cela signifie que :

- en 1975 : 100 logements permettent de loger en moyenne 330 personnes
- en 2006 : 100 logements ne logent plus que 270 personnes, soit 60 personnes de moins.

La taille des ménages étant aujourd'hui moins importante (2,7), il faut environ 22 logements de plus qu'en 1975 ($60 / 2,7$) pour loger 330 personnes.

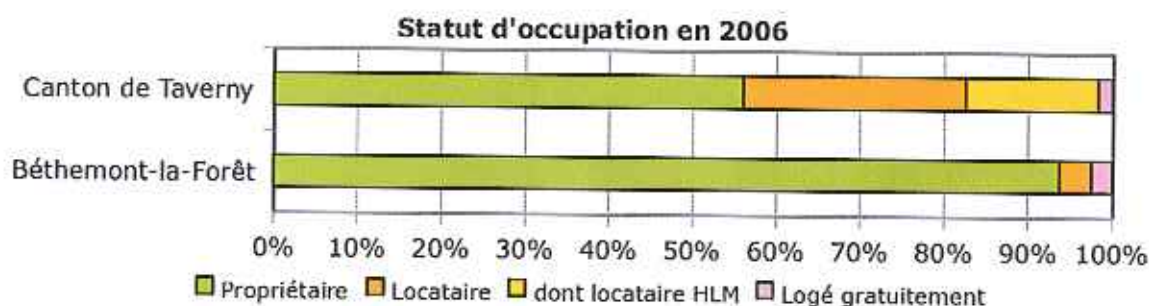
Cela explique que la population baisse depuis 1990 alors que le nombre de résidences principales est stable de 1990 à 1999 et augmente de 1999 à 2006.

Composition du parc de logements

Le parc de logements est composé essentiellement de résidences principales. La part des résidences secondaires est passée d'environ 40% en 1968 à 5 % aujourd'hui.

Il s'agit quasi exclusivement de logements individuels (96%) occupés en propriété (94%). Les logements comptent pour 92% 4 pièces ou plus (grands logements).

La composition très homogène du parc de logements n'est adaptée ni à l'accueil de petits ménages (pas de petits logements), ni à l'accueil de personnes à revenu modeste (pas de locatif).



Population active et déplacements

Population active

Le nombre d'actifs ayant un emploi passe, de 1999 à 2006 de 213 à 225. Dans le même temps, le nombre d'emplois sur la commune est en baisse de 65 à 45 emplois.

L'indicateur de concentration d'emplois mesure le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et le nombre d'emplois sur la commune.

Cet indicateur est en baisse de 30,5 à 20 entre 1999 et 2006 : en 1999 il y a 30,5 emplois sur la commune pour 100 actifs. En 2006 il n'y en a plus que 20.

		1999	2006
Nombre d'emplois à Béthemont		65	45
Actifs ayant un emploi		213	225
Indicateur de concentration d'emploi	Béthemont	30,5	20
	Canton	53,6	56,4

Le canton est également en déficit d'emplois. Celui-ci est particulièrement important pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (43 emplois pour 100 actifs), les professions intermédiaires (44 emplois pour 100 actifs) et les employés (58 emplois pour 100 actifs).

	Emplois	Actifs	Taux concentration
Agriculteurs exploitants	46	38	1,21
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	512	751	0,68
Cadres et professions intellectuelles sup.	1459	3359	0,43
Professions intermédiaires	2600	5874	0,44
Employés	3383	5853	0,58
Ouvriers	2039	2880	0,71
Total	10039	18755	0,54

Déplacements

Les déplacements domicile-travail sont importants sur la commune. Près de 90% des actifs quittent quotidiennement la commune pour se rendre sur leur lieu de travail.

Déplacements automobiles :

Le mode de transport quasi-exclusif est la voiture particulière. 98% des ménages ont accès à l'automobile et 68% d'entre eux sont équipés de 2 voitures ou plus.



Transports en commun :

La commune est desservie par les Bus n°9 du réseau « Busval d'Oise » en direction de Montsout et n°4 des cars Lacroix en direction de Taverny.

La fréquence de ces deux lignes, synchronisées avec les trains pour Paris (en gare de Frépillon pour la n°4 et de Montsout pour la n°9), est très faible (2 allers et 2 retours par jour pour chacune d'entre elle) et le service est réduit en période de vacances scolaires.

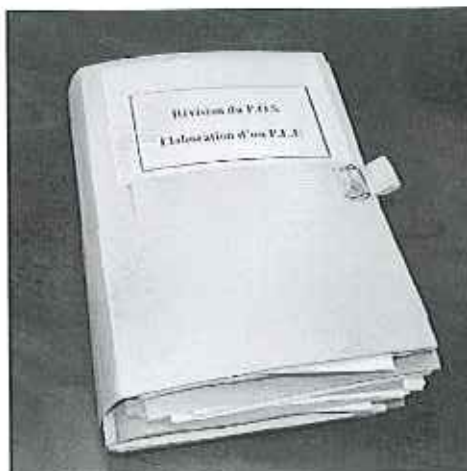
Ces lignes sont quasiment inutilisées par les actifs.

La plupart des utilisateurs du train préfèrent la voiture particulière pour rejoindre la gare. Les gares voisines sont à environ 30 min de Paris gare du Nord.

Sur le trajet Béthemont-Paris gare du Nord, le coût carbone annuel, en voiture est de 2 800 kg/équivalent CO2 pour un coût d'environ 6 200 €. En transport en commun le coût carbone est réduit à 564 kg/équivalent CO2 et 1 100 €. Soit une réduction d'émission carbone de plus de 2 tonnes et une économie de plus de 5 000 € (source : calculette écodéplacements ademe <http://www.ademe.fr/cco-deplacements/calculette/>)

Les élus qui suivent l'élaboration du P.L.U

M. Didier DAGONET
M. Claude POUILLART
M. Gérard WAGENTRUTZ
Mme Valérie BOUMENDIL
M. Jacques CORMERY
M. Patrice GLANDIERES
M. Bertrand VERGNAUD



Nous vous invitons à suivre le déroulement de ces procédures, à participer à l'élaboration de ce document d'urbanisme en donnant votre avis sur les évolutions que vous souhaitez pour notre village soit en utilisant l'adresse mail dédiée à ce dossier bethemont@ledez-legendre.com ou en inscrivant vos remarques sur le registre qui est mis à votre disposition en Mairie.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les élus de la commission urbanisme sont à votre disposition pour tout renseignement concernant ce dossier.

P
l
a
n

L
o
c
a
l

d'
u
r
b
a
n
i
s
m
e

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

Saveurs et Traditions

Janvier et Février marquent des rituels gourmands et de joyeux goûters attendus et appréciés par nos aînés. Nous nous sommes retrouvés en ce début d'année 2010 autour de la galette puis des crêpes.

Nombreux ont répondu présents et c'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe du Centre Communal Action Social accueille nos Béthemontois.



Voici venu le temps des rois....

Le terme « Epiphanie » est issu du grec et signifie « apparition ». L'épiphanie commémore la visite des trois rois mages, Melchior, Gaspard, Balthazar venus porter les présents à l'enfant Jésus : de la myrrhe, de l'encens et de l'or.



Voici le temps de la chandeleur...

La chandeleur appelée aussi la Fête des Chandelles, était à l'époque des romains une fête en l'honneur du dieu Pan. En 472, le pape Gélase 1^{er} décide de christianiser cette fête qui deviendra la célébration de la présentation de Jésus au temple. Puis, une tradition paysanne vit le jour : Faire des

crêpes en faisant sauter une pièce d'or dans la main droite, pour attirer la richesse toute l'année.



Voici le temps des beignets...

Avant le jeûne de Carême, qui durait quarante jours, il était de coutume de faire la fête et de manger « gras ». D'où Mardi gras, qui est le jour précédant le Carême.

Comme la fête rassemblait un grand nombre de personnes, il fallait confectionner des pâtisseries bon marché et vite préparées. Il s'agissait aussi d'utiliser les réserves de beurre, huile, œufs, avant les quarante jours de jeûne qui allaient suivre.

Le CCAS ne fait pas d'animation pour Mardi gras (qui était le 16 février) mais lance un appel pour l'année prochaine aux volontaires pour nous confectionner les beignets.

Journées récréatives des Aînés

Nous envisageons de faire des tournois de scrabble, belotte, rami etc...

Des équipes seront formées dans chaque catégorie.

Après des entraînements, nous pourrons prendre des contacts avec nos communes environnantes pour participer à des concours.

Pour cela nous attendons suffisamment d'ainés mêmes débutants pour se perfectionner avec d'autres aînés plus fêrus, et ainsi faire connaître un peu mieux notre village.

Si vous êtes intéressés, passionnés et enthousiasmés de voir créer ces équipes, venez nombreux vous exprimer à la prochaine journée récréative, dont vous serez avisé par une invitation du C.C.A.S.

Si vous avez d'autres propositions à faire valoir lors de cette prochaine rencontre, elles seront les bienvenues.

Devenir animateur en passant votre BAFA



Le BAFA (Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueil collectif de mineurs à caractère éducatif) est un diplôme permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en séjours de vacances ou accueils de loisirs.

Pour entamer une formation BAFA, vous devez impérativement avoir 17 ans minimum au 1^{er} jour de la session de formation.

Cette formation se compose de 3 sessions :

1. session de formation générale de 8 à 9 jours.
2. stage pratique de 14 jours minimum.
3. session de qualification de 6 jours minimum.

L'I.F.A.C Val d'Oise vous propose deux formations générales :

- à Cergy du 14 au 18 juin et du 21 au 24 juin 2010
- à Franconville 10 au 13 juillet et du 15 au 18 juillet 2010

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'IFAC 95

Tel : 01.34.14.02.08

www.bafa-bafd.net

Commémoration de la fin de la guerre d'Afrique du Nord



En ce 48^{ème} anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 en ALGERIE, plusieurs personnalités étaient présentes dont Monsieur Didier DAGONET, Maire de Béthemont-la-Forêt ainsi que Monsieur Daniel COMBERNOUS président de la F.N.A.C.A, les pompiers du Val d'Oise et des anciens combattants avec leurs familles.

Souvenons-nous de ces jeunes pleins d'espoir dans la vie qui partaient en Afrique du Nord soit disant pour maintenir la paix, alors que c'était la guerre.

Beaucoup y ont laissé leur vie, d'autres blessés ou mutilés tout cela pour que des hommes arrivent à vivre en paix. N'oublions jamais leur sacrifice et la peine de leurs familles que l'on commémore chaque année à la date du 19 mars, date unique qui reste inchangeable.

Après avoir rendu les honneurs à tous ces jeunes dans le cimetière de Béthemont-la-Forêt, Monsieur Gérard WAGENTRUTZ Adjoint au Maire déposa une gerbe avec un ruban Bleu Blanc Rouge ainsi que Monsieur COMBERNOUS président de la F.N.A.C.A.

Ce fut ensuite un vin d'honneur offert par la Municipalité où à cette occasion Monsieur le Maire a décoré Monsieur NEYT de la médaille du combattant après un récit de ses activités relatant une grande période de sa vie.



INFO PRATIQUE

**Vous avez décidé de faire un peu de tri dans vos papiers.
Mais savez-vous ce qu'il faut réellement garder et combien de temps ?**

Documents à conserver toute la vie :

Livret de famille
Jugement en cas de divorce ou de séparation de corps
Acte de reconnaissance de l'enfant naturel
Carte vitale et son attestation
Carte d'immatriculation à la caisse d'allocations familiales
Carnet de santé
Carte de groupe sanguin et certificats de vaccination
Diplômes, titres, brevets...
Livret militaire
Documents relatifs aux biens apportés lors d'un mariage ou acquis pendant le mariage (titre de propriété, donation, succession)
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail (jusqu'à liquidation de la retraite)
Certificat de recensement



Durant 30 ans :

Factures de petits travaux réalisés par un artisan
Avis de remboursement d'un sinistre



Durant 10 ans :

Factures établies par un commerçant
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic
Factures des travaux de gros ouvrages effectués dans votre maison

Durant 5 ans :

Quittances de loyers, bail ou contrat de location, correspondance avec le propriétaire et états des lieux.
Relevés de comptes bancaires, virements, prélèvements, remise de chèques ou espèces, talons de chèques

Durant 4 ans :

Déclaration des revenus (plus les documents annexes et justificatifs des déductions)
Preuve du paiement des impôts

Durant 3 ans :

Remboursements des cotisations d'allocations familiales
Impôt sur le revenu (à compter de l'année qui suit l'année d'imposition)
Contraventions (à compter de l'infraction)

Durant 2 ans :

Factures d'électricité et de gaz
Prêt à la consommation (à compter de la dernière échéance du crédit)
Prêt immobilier (à compter de la dernière échéance du crédit)
Allocations chômage (paiement)
Capital décès (l'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès)
Factures d'eau
Contrats d'assurances et habitation et automobile (après résiliation)
Quittances et primes (courrier de résiliation et accusé de réception)

Durant 1 an :

Factures de téléphone
Récépissés d'envoi d'objets recommandés
Chèques à encaisser (1 an et 8 jours, passé ce délai, la banque n'a pas à le payer)
Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation et redevance TV)
Ordonnances (la délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit la prescription)
Certificat de ramonage

Jusqu'à la revente :

Factures des meubles ou objets de valeur
Carnet d'entretien et factures des réparations d'un véhicule
Bon de garantie et factures d'appareil
Titres de propriété (jusqu'à la revente)



LA PETITE PAGE VERTE

Pour décongeler un produit, mettez-le la veille dans le réfrigérateur. Il se décongèlera lentement, sans altération. De plus, cette décongélation refroidira le frigo ! On utilise ainsi le "froid" du produit congelé pour consommer moins d'électricité. Economie d'énergie garantie !



Le fait de placer simplement un couvercle sur les casseroles le temps de la cuisson, vous permet d'économiser de l'énergie ! La récipient couvert concentrera en effet la cuisson, sans fuite inutile hors de la casserole ! Gain de temps et d'énergie garantis !

Le bicarbonate de sodium, totalement comestible, diminue la température d'ébullition de l'eau; l'eau bout plus vite, les aliments cuisent plus rapidement; on utilise donc moins de gaz ou d'électricité...



Les pommes peuvent être conservées encore quelques mois après la saison !! Dans une cagette, versez une couche de sable, puis placez vos pommes. Remettez à nouveau du sable pour placer votre deuxième lit de pommes, et ainsi de suite jusqu'à remplir votre cagette. Vos pommes se conserveront ainsi, à l'abri de l'air, et ne perdront rien de leurs qualités gustatives!

Extrait : ecolo-trucs.com

6^e édition en
Vallée de Chauvry de la
Fête de la
MUSIQUE

le LUNDI 21 JUIN à
Béthemont-la-forêt (église et école)
à partir de 20h : Faites-vous entendre !

Que vous soyez musicien confirmé ou débutant, grand ou petit, etc, vous pouvez nous rejoindre et
participer à ce moment festif !
N'hésitez pas à nous contacter...



Les Chemins de la Musique

Association subventionnée par les communes de la Vallée de Chauvry et le Conseil Général du Val d'Oise
" ayant pour but de développer des pratiques musicales et d'ouvrir pour la diffusion musicale dans la Vallée de Chauvry. "
16 rue Aristide Briand, 95840 Villiers Adam - tél. 01 34 69 01 44 / 01 34 69 09 04

ENEZ DECOUVRIR LE GOLF



Le Golf de Mont Griffon,

à Luzarches vous invite à vous initier au golf gratuitement

le samedi 15 mai 2010.

Un professeur vous accueillera

à 11h00

sur le plus grand practice d'Europe pendant 2 heures,

pour découvrir cette activité hors du commun.

Le matériel vous sera fourni sur place.

Pensez juste à venir avec des chaussures de sport.

Pour clore cette matinée de découverte,

c'est en toute convivialité qu'un pot vous sera offert sur la terrasse du Club House.



Accès :

Trajet : 16 mns, 17 kms

Prendre la Francilienne en direction de la Croix Verte.

Sur le rond-point de la Croix verte, prendre la D 909.

Continuer toujours sur la D 909 jusqu'à rejoindre la D 922.

Arrivée à Luzarches.

Passer la 1^{ère} sortie « Hôtel de Mont Griffon ».

Prendre la 2^{ème} sortie « Golf de Mont Griffon » et reprendre la D 922 dans l'autre sens pour venir vous garer sur le parking du Golf.

**Pour toute information et inscription, contactez
le secrétariat de la Maire de Béthemont-la-Forêt par téléphone au 01.34.69.27.01.**

